



Commune de SURZUR

Schéma directeur d'assainissement pluvial

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

Date : 20/12/2022
Echelle : 1 / 12 500
Dossier : 181010 / 221119



Indice	Dates	Modifications	Dessiné	Véifié

- Parcelles cadastrales
- Bâtiments
- Cours d'eau
- Zones humides

Prescriptions de gestion / Coefficient d'imperméabilisation maximum Echelle d'application

Prescriptions de gestion des eaux pluviales		Echelle d'application	
Zone d'urbanisation future (AU)	Stockage / Infiltration de 35 mm	Globale	
Zones urbanisables des secteurs soumis à OAP			
Prescriptions de limitation de l'imperméabilisation			
Bourgs et zones d'activités (Ua, Ui et Ue)	80 %	Stockage / Infiltration de 35 mm ou 10 mm (si accord de la commune)	Parcelle
Zones pavillonnaires (Ub)	60 %		Parcelle
Zones pavillonnaires (Uc)	35 %		Parcelle
Zones d'habitats diffus (Na, Aa et Ni)	Aucune réglementation		Aucune réglementation
Zones avec des possibilités d'urbanisation très limitées (NL1, NL2, Ab, Ac et Ao)	Aucune réglementation		Aucune réglementation
Autres zones (Ae; Nds; Nf; Npv)	Aucune réglementation		Aucune réglementation

